

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

DONGES le 05 décembre 2020

tél/ 0688766453
adzrp44@gmail.com

Objet : réactions au droit de réponse de YARA publié le 04 décembre 2020
Prière insérer

à Madame , Monsieur
Rédaction Presse

L'entreprise YARA serait-elle déjà en compétition pour le prix Pinocchio 2021 ?

Déjà grande gagnante en 2020 dans la catégorie « Greenwashing » de ce prix remis depuis 2015 par « Les amis de la Terre » afin de dénoncer publiquement le décalage entre les « beaux discours » d'un côté, et la réalité des actes des entreprises de l'autre , l'entreprise Yara semble déployer tous les efforts nécessaires pour conquérir un nouveau titre.

C'est l'impression ressentie en effet suite aux explications données par l'industriel au sujet de son absence lors de l'audition du 19 novembre 2020 à l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Commission d'Enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale.

« Des difficultés informatiques, indépendantes de notre volonté, ne nous ont pas permis de recevoir l'invitation et les relances concernant notre audition à la commission d'enquête sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnemental, en temps et en heure. »

Piètre justification ...

Devons-nous penser que les systèmes informatiques de contrôle et de pilotage de l'usine sont aussi performants et aussi suivis que leur messagerie ...

Les propos qui sont tenus sur *les engagements et la collaboration de manière étroite et en toute transparence avec les autorités locales, la préfecture et la DREAL, afin d'améliorer la sécurité et les rejets liés à l'exploitation de l'usine* sont édifiants ! Faut-il rappeler ici que cette entreprise collectionne les mises en demeure depuis plusieurs années ? Non seulement, elle se soustrait à toutes ses obligations mais se permet même d'attaquer les arrêtés préfectoraux !

Ce qui, soit dit en passant, n'empêche pas l'État de voler à son secours en lui offrant généreusement 2M€ pour réaliser le confinement de son atelier d'acide nitrique. Ces travaux qui auraient enfin été finalisés fin juillet 2020 (des vérifications ont-elles été réalisées à ce jour ?) étaient demandés depuis plusieurs années.

Enfin l'industriel a l'audace de prétendre qu'il « *a toujours placé la sécurité de ses salariés et des riverains de ses sites au cœur de ses préoccupations et continuera de le faire à l'avenir.* »

De tels propos, dans le contexte que nous connaissons tous, ne manquent vraiment pas d'impudence et ne risquent pas de rassurer les uns et les autres pour l'avenir !

Lorsqu'on se retrouve face à une entreprise en capacité de produire 1 200 tonnes/jour de nitrate d'ammonium, et de stocker 112 000 tonnes d'engrais à base de nitrate d'ammonium (de catégorie II et III) qui défie en permanence les réglementations, dégrade l'environnement, joue avec la vie des salariés et des riverains, on est en droit d'éprouver les plus vives inquiétudes.

Face à l'attitude arrogante du fabricant d'engrais YARA, l'ADZRP appelle une nouvelle fois l'ensemble des élus et des représentants de l'État à prendre toutes leurs responsabilités pour protéger la population en exigeant de l'industriel qu'il respecte les réglementations dans les plus brefs délais.

Le bureau de l'Association

Marie Aline LE CLER

Didier OTT

Stéphane BODINIER

Michel LE CLER